



CONFÉRENCE INTERCANTONALE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DE
LA SUISSE ROMANDE ET DU TESSIN

Délégation à la langue française

opale
Organismes francophones
de politique et d'aménagement linguistiques

COLLOQUE OPALE 2014

Le concept de « langue partenaire » et ses conséquences
pour une politique intégrée du français

Champéry (VS, Suisse), 6-7 novembre 2014

1. Préambule

L'expression de « langue partenaire » est fréquemment utilisée mais pas toujours explicitée, et soulève des questions scientifiques complexes. En même temps, la notion même de langue partenaire s'inscrit dans un champ de tensions qui appellent une réflexion politique et, sur cette base, la formulation de propositions aidant à définir des politiques concrètes de la langue. Ceci est tout particulièrement le cas pour la langue française dans un contexte de mondialisation.

Le Colloque OPALE 2014 se donne donc pour mission d'explorer la notion de langue partenaire, de clarifier les sens qu'elle peut prendre dans différents contextes, et de formuler un ensemble cohérent de propositions concernant le « partenariat » dans le cadre d'une approche intégrée à la protection et à la promotion du français.

L'accent sera mis sur les contextes dans lesquels les réalités sociolinguistiques se traduisent par la présence au quotidien, à côté du français, de diverses autres langues (langues régionales ou minoritaires, langues autochtones, langues de l'immigration, autres langues nationales, officielles ou co-officielles). Pour être efficace, une politique linguistique doit en effet clarifier les conditions d'une complémentarité harmonieuse entre les diverses langues sur un espace donné et dans les différents domaines où l'on constate leur présence.

2. Contenus

Nous partons des cinq constats suivants :

1) *Un thème récurrent en francophonie*

La littérature officielle de la Francophonie institutionnelle (la Francophonie avec un 'F' majuscule) évoque souvent la notion de « langue(s) partenaire(s) » ; et l'un des thèmes récurrents du discours de la francophonie (en tant que réalité démo-

et sociolinguistique, avec un ‘f’ minuscule) est que l’idée même de promotion du français est indissociable du multilinguisme, évoquant ainsi la présence d’autres langues, mais en général sans définir ou thématiser la notion de partenariat au-delà de la reconnaissance du fait que la langue française n’est pas seule.

2) *Des enjeux insuffisamment reconnus ou analysés*

Dans des pays ou régions confrontés au bi- ou au multilinguisme institutionnel comme la Suisse, la Fédération Wallonie-Bruxelles ou le Québec, la coprésence de plusieurs langues est reconnue et le rapport entre le français et ces autres langues est souvent réglé par la loi, mais les rapports de complémentarité entre langues, ainsi que les conséquences de cette complémentarité dans une logique de partenariat, demeurent souvent mal identifiés.

3) *Un phénomène omniprésent, y compris dans la francophonie du sud*

On peut observer ce genre de situation à travers l’ensemble de la francophonie, notamment en Afrique, où le français est très souvent vécu et utilisé en conjonction avec d’autres langues (par ex. le wolof au Sénégal, le lingala au Congo, le créole à Maurice, etc.), mais où le potentiel du partenariat (ainsi que ses conséquences pour la définition d’une politique efficace et équilibrée de la langue française) n’est pas toujours suffisamment thématisé.

4) *Des enjeux réactivés par les flux migratoires*

Même dans les pays ou régions qui, telle la France, se définissent institutionnellement comme unilingues français, la présence de langues de l’immigration et la résilience des langues régionales ou minoritaires donnent naissance à de fréquentes situations de coprésence (dans les commerces, dans les écoles, dans les médias) de différentes langues, ce qui peut conduire à devoir définir explicitement la place de la langue française et, de plus en plus, à construire des politiques linguistiques en conséquence.

5) *Des défis renforcés par la mondialisation*

Avec la banalisation de la mobilité régionale et internationale pour des raisons de formation, de travail, et/ou de vie familiale, les modalités pratiques du partenariat entre langues sont de plus en plus diverses et appellent une réflexion capable de prendre en compte des dynamiques en évolution rapide.

Ces cinq constats soulèvent la question du (ou des) sens précis qu’il faut donner à la notion de « partenariat ». Dans la plupart des textes où elle apparaît, cette notion de partenariat reste en effet par trop générale.

Diverses pistes méritent d’être explorées, et diverses questions doivent être abordées. Par exemple :

- 1) Peut-on rapprocher la notion de partenariat de celle, relativement classique, de « langues en contact », ou faut-il aller plus loin et voir en filigrane, dans la notion de « partenariat », une démarche plus active, plus délibérée de gestion des rapports entre différentes langues, exploitable dans des politiques ciblées ?
- 2) Quelles conséquences une notion de « partenariat » a-t-elle sur le plan du plurilinguisme des individus et sur celui du multilinguisme sociétal (tant au niveau sociolinguistique qu’au niveau juridico-institutionnel) ?
- 3) La notion de « langue partenaire » a-t-elle un contenu (ou peut-elle être dotée d’un contenu) qui peut servir à formuler et opérer des choix en politique linguistique générale, et des règlements sur des points précis, qu’il s’agisse des langues pour

l'étiquetage des biens et services ou des langues inscrites aux programmes scolaires, par exemple ?

- 4) Une fois cette notion clarifiée, quelles conséquences peut-on en tirer sur le plan de la formulation des politiques linguistiques en général et sur celui d'une politique de la langue française en particulier ? Quelles régularités peuvent-elles se faire jour au-delà de la diversité des réalités ?

Le but du colloque est donc de thématiser et de problématiser cette notion de « partenariat » afin de voir si l'on peut en faire un outil conceptuel applicable à des choix de politique publique.

On notera aussi que la question du « partenariat » est en lien avec de nombreuses thématiques connexes en dynamique des langues, notamment celle de la *polycentration*. En effet, il est permis de se demander si la diffusion actuelle de l'anglais ainsi que la place croissante de l'espagnol sont, entre autres facteurs, explicables par leur faculté à se « polycentrer » et à admettre comme également valables des standards parfois très différents notamment sur les plans phonologique et prosodique mais aussi lexical, morphosyntaxique et pragmatique. Ces standards sont en général aisément reconnaissables par les locuteurs, et associés à des référentiels culturels identifiables et distincts (anglais britannique, étatsunien, sud-africain, etc. ; castillan ibérique ou espagnol dans ses variantes mexicaine ou argentine, etc.). La polycentration de ces langues à diffusion internationale s'accompagne d'une multipolarité de la légitimité culturelle (New York et Los Angeles ne sont pas moins pertinentes que Londres ; Édimbourg, Sydney et Toronto sont considérés comme des centres de gravité culturelle de premier ordre, tout comme le sont Mexico et Buenos Aires ; etc.). Dès lors se pose la question suivante : les efforts déployés (notamment par l'OIF) pour la protection et la promotion du français – dans des contextes où la notion de *partenariat* entre langues aurait un sens – pourraient-ils bénéficier d'une reconnaissance plus explicite de la multipolarité de fait de la francophonie (f) et de la légitimité culturelle de ses composantes ? En d'autres termes, existe-t-il des conditions dans lesquelles la polycentration – sans doute en lien avec avec le concept de norme endogène – serait une façon appropriée de *matérialiser le partenariat* entre le français et d'autres langues, ou entre différentes façons de parler le français ?¹

En résumé, ce thème du partenariat débouche sur des enjeux linguistiques et géopolitiques d'importance majeure ; il touche à des questionnements fondamentaux comme celui de la *réciprocité* entre les langues et les sphères culturelles auxquelles elles sont associées ; et il peut s'avérer d'autant plus intéressant que le réseau OPALE vise à s'élargir vers la francophonie du Sud.

¹ Cela soulève par ricochet la question des modalités d'appropriation mutuelle, dans différentes parties de la francophonie, de formes différentes du français. Les exemples demeurent assez peu fréquents : la norme parisienne, en termes phonologiques et lexicaux, s'exporte souvent, mais la réciproque est peu courante. Une exception est le terme québécois « courriel », qui est d'usage dominant au Québec et de plus en plus fréquent en Europe ; il a été adopté plus rapidement en Belgique et en Suisse romande, et commence à se répandre plus largement en France. La polycentration du français pourrait-elle servir de notion pont entre « langue française » et « multilinguisme », tant du point de vue de la sociolinguistique que de celui de la sélection et de l'élaboration des politiques linguistiques ?